



Convention sur la  
diversité biologique

INTERNATIONAL YEAR  
OF FORESTS • 2011



Réf. : SCBD/BS/CG/KG/jh/74729

20 janvier 2011

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### Considérations socio-économiques (Article 26 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques) : Activités intersessions issues de la décision BS-V/3 de la COP-MOP, paragraphes 21 à 26

Madame/Monsieur,

À sa cinquième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP) a adopté la décision BS-V/3 sur le Statut des activités de renforcement des capacités. La section IV de la décision concerne la coopération pour l'identification des besoins de renforcement des capacités en recherche et pour l'échange d'information sur les considérations socio-économiques.

Je désire attirer votre attention ci-dessous sur des éléments de la décision nécessitant l'action des Parties, d'autres gouvernements et d'organisations pertinentes d'ici à la sixième réunion de la COP-MOP, et sur l'échéancier proposé par le Secrétariat pour la mise en œuvre des activités spécifiées ainsi que la préparation des documents pertinents en temps opportun (voir Annexe).

Afin de faciliter la préparation des conférences régionales en ligne demandées dans le paragraphe 24 de la décision, des groupes de discussion en ligne seront tenus par l'entremise du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB). Les Parties, les autres gouvernements et les organisations pertinentes sont invitées à nommer leurs représentants pour participer aux groupes de discussion en ligne en complétant et soumettant le formulaire disponible au Centre d'échange au [http://bch.cbd.int/protocol/cpb\\_art26/portal.shtml](http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art26/portal.shtml). Les formulaires doivent indiquer clairement l'expérience et l'expertise du candidat dans le domaine des considérations socio-économiques, ex. : expérience professionnelle pertinente, formation, publications, etc.

De plus, afin de faciliter les travaux sur les considérations socio-économiques et l'approvisionnement de l'information en temps opportun, un portail de collaboration sur les considérations socio-économiques a été créé dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à l'adresse suivante : [http://bch.cbd.int/protocol/cpb\\_art26/portal.shtml](http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art26/portal.shtml).

Les Parties, les gouvernements et les organisations pertinentes sont priées de soumettre leurs nominations et l'information requise par l'Annexe ci-dessous aussi tôt que possible. Les informations doivent être soumises au Secrétaire exécutif préférablement par courriel au [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int).

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif  
Secrétaire exécutif

Aux Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (PCPRB); Points focaux nationaux de la CDB (où les points focaux PCPRB n'ont pas encore été désignés); Organisations pertinentes

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

## Annexe

### Échéancier pour la mise en œuvre des activités sur les considérations socio-économiques

Date	Activité	Remarques
<b>28 février 2011</b>	Date limite pour les Parties, les autres gouvernements et les organisations pertinentes pour désigner les représentants qui participeront aux groupes de discussion en ligne sur les considérations socio-économiques.	Les nominations pour participer aux groupes de discussion en ligne peuvent être effectuées en soumettant le formulaire disponible dans le CEPRB au <a href="http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art26/portal.shtml">http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art26/portal.shtml</a> .
<b>28 février 2011</b>	Date limite pour les Parties, les autres gouvernements et les organisations pertinentes pour soumettre au Secrétaire exécutif l'information pertinente sur les considérations socio-économiques, y compris du matériel d'orientation et des études de cas sur, entre autres, les meilleures pratiques et arrangements institutionnels (déc. BS-V/3, para. 23)	Les soumissions reçues provenant de Parties, d'autres gouvernements et d'organisations pertinentes seront compilées et considérées par le Groupe de liaison lors de sa réunion en avril 2011 afin de fournir des avis sur l'organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités pour la recherche et l'échange d'information sur les impacts socio-économiques des organismes vivants modifiés.
<b>15 avril 2011</b>	Date limite pour les Parties et les autres gouvernements pour soumettre au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques leurs besoins et priorités de renforcement des capacités sur les considérations socio-économiques (déc. BS-V/3, para. 22)	
<b>Mars à mai 2011</b>	Groupes de discussion en ligne sur les considérations socio-économiques	
<b>Avril 2011 (provisoire)</b>	Huitième réunion du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques afin de fournir des avis sur l'organisation de l'atelier sur les considérations socio-économiques (déc. BS-V/3, para. 27)	
<b>Juin 2011 (provisoire)</b>	Conférences régionales en ligne sur les considérations socio-économiques (déc. BS-V/3, para. 24)	Les informations relatives aux conférences régionales en ligne, dont la participation et la logistique, seront fournies dans une notification distincte.
<b>Novembre 2011 (provisoire)</b>	Atelier de renforcement des capacités pour la recherche et l'échange d'information sur les impacts socio-économiques des organismes vivants modifiés (déc. BS-V/3, para. 25)	Les résultats des groupes de discussion et des conférences régionales en ligne ainsi que les soumissions reçues et les avis du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques seront utilisés dans l'organisation de l'atelier planifié pour novembre 2011. <b>Les participants à l'atelier seront sélectionnés par le Secrétariat parmi les participants aux groupes de discussion et aux conférences régionales en ligne, considérant la distribution géographique et l'équilibre des sexes.</b>